

Régime Santé Senior

Garanties Frais de santé des retraités THALES

Cotisations 2020

3 régimes vous sont proposés en option individuelle ou familiale :

	ARMORIQUE		BIGORRE		VANOISE	
	Individuelle	Famille	Individuelle	Famille	Individuelle	Famille
Retraite totale (EIG ⁽¹⁾) > 75 % PMSS ⁽²⁾	98,47 €	178,28 €	122,28 €	221,40 €	152,53 €	277,71 €
Retraite totale (EIG ⁽¹⁾) < 75 % PMSS ⁽²⁾	79,81 €	159,61 €	99,44 €	198,55 €	125,18 €	250,36 €

(1) Estimation Indicative Globale (2) Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale pour 2020 : 3 428 € € soit 75 % du PMSS pour 2020 : 2 571 €

La cotisation est payable par mois ou par trimestre d'avance par prélèvement sur compte bancaire. En cas de non-paiement de cotisation dans les dix jours de son échéance, le participant peut être exclu du maintien des garanties. L'exclusion ne peut intervenir qu'au terme d'un délai de quarante jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure, envoyée dix jours au plus tôt après la date à laquelle les sommes dues doivent être payées. Lors de la mise en demeure, le participant est informé qu'à l'expiration du délai de quarante jours, le défaut de paiement de la cotisation est susceptible d'entraîner la résiliation de son adhésion aux garanties souscrites.

N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse, de Caisse Primaire d'Assurance Maladie et/ou de compte bancaire.

Calcul de votre cotisation

Le montant de votre cotisation est calculé en fonction de votre Estimation Indicative Globale (EIG).

Conseil pratique

Cette information est disponible et téléchargeable sur votre **Espace Client Malakoff Humanis Retraite** rubrique « Mes Services Retraite ».

ESTIMATION INDICATIVE GLOBALE

Taux Plein (date où votre retraite sera calculée sans décote ni surcote)

Date du taux plein selon les informations dont nous disposons : - le 01/04/2023, pour l'Assurance retraite. Les cases grisées du tableau indiquent les premiers montants qui intègrent le taux plein

MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES	AGE DE DEPART ENTRE 62 ANS ET 67 ANS					
	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
AGÈS DE DEPART EN RETRAITE	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
<small>Ces montants sont calculés au</small>	01/04/2023	01/04/2024	01/04/2025	01/04/2026	01/04/2027	01/04/2028
<small>Nombre de trimestres estimé</small>	174 T	178 T	182 T	186 T	190 T	194 T
RETRAITES DE BASE						
Salarié (L'Assurance retraite)	17 568 €	18 858 €	20 108 €	21 388 €	22 707 €	24 053 €
RETRAITES COMPLEMENTAIRES						
Salarié du secteur privé (ARRCO)	7 895 €	8 128 €	8 362 €	8 597 €	8 833 €	9 070 €
Salarié cadre du secteur privé (AGIRC)	7 549 €	7 990 €	8 420 €	8 838 €	9 239 €	9 622 €
TOTAL ANNUEL BRUT	33 112 €	34 986 €	36 890 €	38 823 €	40 779 €	42 745 €
<small>Équivalent par mois (par)</small>	2 759 €	2 915 €	3 074 €	3 235 €	3 398 €	3 562 €

Attention : toute retraite de base prise depuis le 1er janvier 2015 empêche l'acquisition de nouveaux droits à la retraite en cas de poursuite ou de reprise de toute activité.

S'agissant de votre retraite complémentaire Agiro-Arcco, connectez-vous sur www.agiro-arcco.fr pour connaître les conditions de votre départ à la retraite à partir du 1er janvier 2019.

Édité le 11/01/2019

Ce document est délivré en l'état de la réglementation et des informations disponibles. Il présente un caractère indicatif et provisoire. Une actualité engagera les régimes de retraite au 01/04/2023, 01/04/2024 et 01/04/2025. La loi n°75-17 du 6 janvier 1975 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases vous reconnaît un droit d'accès et de modification.

Vous trouverez dans l'exemple, ci-contre le montant de référence à prendre en compte sur votre formulaire EIG.

Pour tous renseignements, contactez-nous au : 01 58 82 62 06